

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL 6 avril 2017

Présents : Mrs CENATIEMPO, BASTIDE, VERTAURE, MERIC, VALENTIN, ESPIG, GUILLE et Mmes OZENDA, DHOYE, CAVAGNA et SULTANA.

Absents excusés :

Procurations : Mme MEYER à Mr BASTIDE  
Mr BRAILLY à Mr VERTAURE

Secrétaire : Mr ESPIG a été élu secrétaire de séance.

#### **1- Approbation PV séance du 14 MARS 2017 :**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à SULTANA Nathalie.

#### **1- Approbation du compte administratif 2016 établi par Mr CENATIEMPO :**

Le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 121.629,41 € et un déficit d'investissement de 3.337,06 €.

Le compte administratif 2016 établi par Mr CENATIEMPO est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

#### **2- Approbation du compte de gestion 2016 établi par Mr FORGET :**

Le compte de gestion laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 121.629,41 € et un déficit d'investissement de 3.337,06 €.

Le compte de gestion 2016 établi par Mr FORGET est approuvé à l'unanimité.

#### **3- Affectation des résultats 2016 :**

Les résultats de l'exercice 2016 sont reportés comme suit :

002 Résultat de fonctionnement reporté	118.292,00 €
1068 Affectation du résultat	3.338,00 €

Le résultat 2016 est approuvé à l'unanimité.

#### **4- Vote du budget 2017 :**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 734.969,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 357.686,00 €

Le Budget 2017 est approuvé à l'unanimité

## **5- Vote des taux d'imposition 2017 :**

Monsieur le Maire vous rappelle les taux d'imposition 2016 :

- Taxe d'habitation : 11.41 %
- Foncier bâti : 15.20 %
- Foncier non bâti : 69.17 %

Et vous propose de reconduire les mêmes taux pour 2017.

### **Les taux d'imposition 2017**

- Taxe d'habitation : 11.41 %
- Foncier bâti : 15.20 %
- Foncier non bâti : 69.17 %

Sont approuvés à l'unanimité.

## **6- Détail des subventions versées aux associations pour 2017 :**

Monsieur le Maire vous propose de fixer le montant maximal à verser aux associations de la commune pour l'année 2017 :

	Montants 2017		Montants 2016 Payés en 2017
Atelier créatif	350 €		
Bibliothèque	350 €		
La Clastre	350 €		
Le Moulin d'Auro	350 €		
Trait d'union	350 €		
La Vaquette	350 €		
Association sport gym	350 €	subvention 2016 payée sur 2017	350 €
Vivre à St Hilaire	350 €		
APE	600 €		
L'Ouzilhan	350 €	subvention 2016 payée sur 2017	350 €
Tous Ensemble	350 €		
As des chœurs	350 €		

**TOTAL** **5.510 €**

Les subventions aux associations pour 2017 (détail ci-dessus) sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à SULTANA Nathalie.

## **7- Approbation du compte administratif 2016 du service assainissement établi par Mr CENATIEMPO :**

Le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 32.274,60 €  
et un excédent d'investissement de 10.167,37 €.

Le compte administratif 2016 du service assainissement établi par Mr CENATIEMPO est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

**8- Approbation du compte de gestion 2016 du service assainissement établi par Mr FORGET :**

Le compte de gestion laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 32.274,60 €  
et un excédent d'investissement de 10.167 ,37 €

Le compte de gestion 2016 établi par Mr FORGET est approuvé à l'unanimité.

**9- Affectation des résultats 2016 du service assainissement:**

Les résultats de l'exercice 2016 sont reportés comme suit :

002 Résultat de fonctionnement reporté 32.274,00 €

001 Résultat d'investissement reporté 10.167,00 €

Le résultat 2016 du service assainissement est approuvé à l'unanimité.

**10- Vote du budget 2017 du budget assainissement:**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 94.428,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 106.490,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 60.932,00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 62.482,00 €

Le Budget 2017 assainissement est approuvé à l'unanimité

**11- Indemnités des élus : actualisation de l'indice de rémunération :**

Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'indice de référence pour la rémunération des élus. Il convient donc de modifier la délibération du 29 janvier 2015 en conséquence et de préciser que la rémunération des élus sera basée sur *l'indice terminal de la fonction publique territoriale*.

Monsieur Le Maire invite avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de revaloriser la rémunération des élus en fonction de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

La revalorisation de la rémunération des élus en fonction de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est approuvée à l'unanimité.

**12- Modification du tableau des effectifs :**

Suite aux prochaines modifications (avancement de grade) au niveau des effectifs des agents communaux, Monsieur le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs au 19 juillet 2017 :

Grade des cadres d'emploi	Ancien Effectif	Nouvel Effectif
-----		
Rédacteur principal de 1 <sup>er</sup> classe .....	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe .....	0	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	1	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe .....	0	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe.....	5	5
Contrat Durée Déterminé.....	2	1
Contrat aidé .....	8	8

Le tableau des effectifs au 19/07/2017 (détail ci-dessus) est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 19h55.